



Municipalité de Fasset

19, rue Gendron
 Fasset (Qc) J0V 1H0
 Tél : (819) 423-6943 Fax : (819) 423-5388
www.village-fasset.com

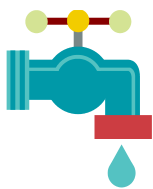
Pour recevoir l'infolettre par courriel, écrivez-moi à mairie.fasset@mrcpapineau.com

Infolettre du 12 juin 2017

-Le bureau municipal et la bibliothèque **seront fermés lundi le 26 juin** à l'occasion de la fête national du Québec et **fermés lundi le 3 juillet** en l'occasion de la fête du Canada. Veuillez prendre note que la bibliothèque sera ouverte mardi le 27 juin et mardi le 4 juillet aux heures du lundi.

UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Important



Le Gouvernement du Québec incite les municipalités du Québec à éviter le gaspillage de l'eau potable. L'eau potable dont nous disposons n'est pas illimitée. Nous devons donc demander votre collaboration. Vous trouverez ici-bas les périodes où vous avez le droit d'utiliser l'eau à d'autres fins. Il est préférable que votre gazon sèche un peu plutôt que vous manquiez d'eau potable.

Nous sommes actuellement dans une période d'utilisation maximale de l'eau. C'est pour cette raison que nous vous demandons de collaborer. Si la population ne collabore pas, le conseil se verra dans l'obligation d'interdire complètement l'usage de l'eau à ces fins. Il en va de notre santé. Nous demandons à tous d'utiliser modérément l'eau pour prévenir un manque.

Le tableau qui suit suppose que nous ne sommes pas en période de sécheresse

(Tableau des heures permises d'utilisation du 15 avril au 15 septembre)

Arrosage, lavage ou remplissage	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Pelouse	No. pair 19h à 20h	No. impair 19h à 20h	INTERDIT	No. pair 19h à 20h	No. impair 19h à 20h	No. Pair et impair 19h à 20h	INTERDIT
Jardins, potagers, fleurs, arbres et arbustes	Autorisé en tout temps Si effectué au moyen d'un boyau d'arrosage muni d'un pistolet.						
Véhicules routiers bâtiments	Autorisé en tout temps Si effectué au moyen d'un boyau d'arrosage muni d'un pistolet.						
Allées et entrées	INTERDIT EN TOUT TEMPS						
Piscine	Autorisé en tout temps (<u>Informer la municipalité</u>) En autant que le remplissage soit effectué sous la surveillance de l'occupant afin d'éviter tout débordement. <u>Idéalement sur plusieurs jours</u>						

LA CHALEUR EST PARMIS NOUS – MESURES DE SÉCURITÉ



L'été, c'est fait pour jouer. Quand il fait chaud, rien de mieux que de jouer dans l'eau. Que ce soit à la plage, sur la rivière ou le bord d'une piscine, l'eau est une source non négligeable de pur plaisir. Un plaisir qui peut rapidement devenir risqué ou dangereux. Il ne faut pas oublier les mesures de sécurité; limiter l'accès à la piscine, surveiller les enfants en tout temps, adopter des comportements sécuritaires. Bonne été à tous !

VENTES DE GARAGE



Les ventes de garage sont permises cette année du vendredi au lundi lors de :

- La première fin de semaine de juillet (du 30 juin au 3 juillet)
- La Fête du travail (du 1 au 4 septembre)
- La Fête de l'Action de grâce (du 6 au 9 octobre)

PERMIS DE BRÛLAGE

Toute demande de permis de brûlage doit être faite 48 heures à l'avance en contactant le directeur des incendies, Daniel Bisson, au (819) 743-1489. N'oubliez pas qu'un incendie, provoqué par vous, peut vous coûter très cher avec vos assurances. Notre directeur ira sur place pour vous donner les consignes à respecter pour minimiser les risques de propagation. Il vous émettra un permis pour une période déterminée. Ce service est gratuit actuellement.



Entretien des terrains



Selon l'article 6 du règlement municipal numéro 04-98 concernant les nuisances, "Constitue une nuisance le fait de laisser croître sur un terrain des broussailles et des mauvaises herbes à une hauteur excédent 20 centimètres (**8 pouces**)". Le non-respect de ce règlement peut entraîner une contravention accompagnée d'une amende. Nous demandons votre collaboration.

NOUVELLE PROCÉDURE D'INSCRIPTIONS POUR LE HLM.



Dorénavant, vous devez vous inscrire sur la liste de nom pour les HLM en appelant à la municipalité de Fassett au 819-423-6943.

Pour la fin de semaine du 22 au 24 juin, le Rockfest qui aura lieu à Montebello amènera une grande circulation et un achalandage dans notre village. Il est important, pour donner une belle image de notre communauté, de mettre nos terrains dans un état impeccable. Ne laissons rien traîner à la vue des passants et coupons nos pelouses.

Nous avons un village dont nous pouvons être fiers, affichons-le.

Par mesure de sécurité, ne laissons rien d'accessible à des voleurs potentiels. Laissons nos véhicules, nos portes de maison et de garage verrouillées pour éviter de tenter le diable. Même si la très grande majorité des visiteurs sont des gens biens, il peut s'en glisser des moins honnêtes.

RETOUR SUR LA 148 EN FOLIE 2017

Nous voulons remercier tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à la 148 en folie. Un remerciement tout particulier à la municipalité de Notre-Dame-De-Bonsecours ainsi qu'à notre député, Stéphane Lauzon pour nous avoir fourni l'immense chapiteau. Nous avons le regret de vous dire que du à la température, l'activité a été difficile. Cependant, nous espérons que l'an prochain dame nature sera avec nous !



MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE (MADA)



Comme nous savons que vous tenez votre municipalité à cœur, nous aimerions des participants pour la conception d'un comité politique familiale. Nous pourrions échanger nos idées sur différents points de vue tel que, l'avenir de notre municipalité. Cela a pour but de mettre à jour notre politique familiale municipale (PFM) ainsi que le volet municipalité amie des aînés (MADA), soit, la même qui avait été créée en 2013-2015. Les réunions seront aux besoins et débuteront au mois de septembre 2017 et se termineront au mois de novembre 2018. Le but de ses rencontres est de mettre nos idées en commun pour faire évoluer notre municipalité et ainsi atteindre nos objectifs. Vous pouvez vous renseigner sur le site Internet <http://carrefourmunicipal.qc.ca>

Pour donner votre nom, contacter Cindy au 819-423-6943 ou par courriel recep.fassett@mrcpapineau.com

Jeux de pétanque



Jeux de pétanque est à l'horaire pour la saison Estivale ! Dès 19 heures à tous les lundis et mercredis de chaque semaine quand la température le permet. Vous n'avez qu'à vous présenter sur place pour y participer au terrain de jeux sur la rue Lalonde. Venez en grand nombre !



COMITÉ ACTION-LOISIRS FASSETT FÊTE DE LA FAMILLE



Cette année, la fête de la famille aura lieu le 5 août 2017 au parc de jeux de la rue Lalonde. De plus, le Comité Action-Loisirs profitera de l'occasion pour faire l'inauguration du parc suite aux travaux d'amélioration qui ont été subventionnés à cent pour cent.



Le Comité Action-Loisirs est à la RECHERCHE D'UN ÉTUDIANT cet été pour faire l'animation au parc de la rue Lalonde à l'occasion de 10 heures par fin de semaine. Pour donner votre nom, veuillez contacter la bibliothèque aux heures d'ouverture de celle-ci, soit le lundi de 18h à 20h ou le mercredi de 15h à 17h.



LES LINGETTES, TAMPONS, SERVIETTES HYGIÉNIQUES, COUCHES CULOTTES... USAGÉES VONT À LA POUBELLE



Jetées dans les toilettes, les lingettes, comme de nombreux autres déchets causent de graves dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement : canalisations bouchées, pompes de relèvement des eaux usées abîmées, perturbations du bon fonctionnement des stations d'épuration....

A cause de ces lingettes que l'on croit biodégradables, c'est non seulement le branchement propre à chaque usager qui est menacé, mais également tout le système d'assainissement collectif. Malgré le fait que certaines marques de serviette sont indiquées comme biodégradables, cela n'empêche pas le fait qu'elles causent des dégâts par leur présence dans nos égouts. Elles endommagent les installations et finissent par mettre les pompes hors d'usage et peuvent avoir même des répercussions jusque dans votre demeure. Sans oublier que les réparations et la remise en état des installations et des réseaux engendrent bien évidemment un coût qui finit par se répercuter sur la facture des usagers...

Également, aucun produit chimique, toxiques, huiles, matières grasses ou objets solides ne doivent être jetés à la toilette.

Nous vous remercions de votre collaboration !

Avis - Vidange - Fosse septique 2017-2018

Selon l'article 13 du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans, tandis qu'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans.

Advenant, l'absence d'information concernant la dernière vidange de la fosse septique ou si la vidange de la fosse septique est en retard sur la fréquence prévue au règlement, nous vous demandons de procéder à la vidange de la fosse septique en 2017-2018, et une preuve à l'effet que votre fosse a été vidangée doit nous parvenir dès que possible au bureau municipal.

Merci de votre intérêt !